



Demande de maladie professionnelle

Par alan06

Bonjour,

Une déclaration de maladie professionnelle , (cerfa n° 60-3950)
a été faite par moi-meme , et NON par mon médecin auprès de la sécurité
sociale , cette déclaration ait-elle recevable par la sécurité sociale ,
ou , irrecevable du fait que je l ai fait moi-meme
merci

Par Cornil

Bonsoir alan

Non, elle n'est pas irrecevable en soi, mais il sera demandé de toute façon un certificat médical établi par un médecin
traitant pour que la procédure se poursuive...

Voir

<http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/par-situation-medicale/en-cas-de-maladie-professionnelle/comment-declarer-votre-maladie-professionnelle.php>

Bon courage et bonne chance.

Par alan06

bonjour

c est avec beaucoup de retard , Que je viens vous remercier
pour votre réponse , toutes mes excuses
monsieur Cornil , encore merci , cordialement alan